

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 3

Référence : ENG-3 (Énergir), notes sténographiques du 3 sept. 2026, volume 4, p. 14

Demande : Présenter les frais de socialisation 2024-2025 (montant et taux unitaire) qui seraient récupérés en 2026-2027 si on appliquait la méthode pré R-4320-2025 et présenter l'effet sur l'ajustement tarifaire global (demandé par Régie).

Réponse :

Si Énergir n'appliquait pas la méthode prévisionnelle retenue dans le dossier R-4320-2025, le tarif de socialisation pour l'année tarifaire 2026-2027 serait uniquement constitué du solde du *CER-Écart de prix GSR* de l'année 2024-2025 et du trop-perçu/manque à gagner de la même période, auquel serait ajouté l'impôt et le rendement sur la base de tarification pour un total de 66,8 M\$. Dans un tel scénario, le tarif de socialisation s'établirait, pour l'année tarifaire 2026-2027, à 1,123 ¢/m³. L'ajustement tarifaire en distribution, transport, équilibrage et socialisation se chiffrerait à -1,02% comparativement à la prévision actuelle de 14,49%¹. En ajoutant le SPEDE et la molécule, la hausse moyenne de la facture, initialement établie à 6 %², se traduirait désormais par une baisse moyenne de la facture de - 0,3%. Par ailleurs, lors du retour à la méthode prévisionnelle dans le cadre de la Cause tarifaire 2027-2028, les coûts de socialisation qu'Énergir prévoit engager au cours de l'année tarifaire 2026-2027, soit 160,9 M\$³, devraient être récupérés au moyen du cavalier tarifaire déjà prévu.

Ainsi, les sommes cumulées non récupérées composant le cavalier atteindraient 354,8 M\$ (193,9 M\$ en 2025-2026 et 160,9 M\$ en 2026-2027). La suspension proposée aurait pour effet d'accroître le solde à récupérer ultérieurement, ce qui générerait également des coûts additionnels d'intérêt, de rendement et d'impôt sur la base de tarification qui devraient ultimement être récupérés auprès de la clientèle comme le démontre les tableaux ci-dessous. Conséquemment, l'effet final de la mesure serait de reporter une hausse tarifaire à une période ultérieure plutôt que de l'éviter.

¹ Pièce B-0197, Énergir-N, Document 2, colonne 6, ligne 4.

² Pièce B-0196, Énergir-N, Document 1, page 5, ligne 15.

³ Pièce B-0196, Énergir-N, Document 1, page 1, colonne 6, ligne 5.

Afin d'évaluer les impacts de ce scénario, Énergir a repris les hypothèses utilisées dans la pièce Énergir-1, Document 3 déposée dans le cadre du dossier R-4353-2026 pour simuler une évolution des frais de socialisation pour les cinq prochaines années. À ces hypothèses s'ajoute celle selon laquelle la méthode approuvée par la Régie dans le dossier R-4320-2025 serait suspendue pour l'année tarifaire 2026-2027, puis rétablie à compter de l'année 2027-2028.

Tableau 1 – Scénario de suspension

**Évolution des frais de socialisation de 2026-2027 à 2030-2031
avec une suspension de la méthode approuvée dans le dossier R-4320-2025**

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Seuil réglementaire	5%	5%	7%	7%	10%	
Volume invendu à socialiser	274 732 173	261 186 696	322 934 909	300 257 545	448 280 336	
Coût de la socialisation prévisionnelle (000 \$)	66 797	145 033	124 950	110 236	153 018	600 035
Coût du cavalier tarifaire (000 \$)	-	116 781	110 087	103 174	96 244	426 286
Tarif prévisionnel ¢/m ³	1,123	2,469	2,152	1,932	2,708	
Cavalier tarifaire ¢/m ³	0,000	1,964	1,851	1,735	1,619	
Tarif total ¢/m³	1,123	4,433	4,004	3,667	4,327	
Coûts socialisés totaux (000 \$)						1 026 321

Tableau 2 – Scénario actuel

**Évolution des frais de socialisation de 2026-2027 à 2030-2031
sans suspension de la méthode approuvée dans le dossier R-4320-2025**

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Seuil réglementaire	5%	5%	7%	7%	10%	
Volume invendu à socialiser	274 732 173	261 186 696	322 934 909	300 257 545	448 280 336	
Coût de la socialisation prévisionnelle (000 \$)	160 904	145 033	124 950	110 236	153 018	694 142
Coût du cavalier tarifaire (000 \$)	80 194	75 597	70 850	66 091	-	292 732
Tarif prévisionnel ¢/m ³	2,706	2,469	2,152	1,932	2,708	
Cavalier tarifaire ¢/m ³	1,349	1,271	1,192	1,112	0,000	
Tarif total ¢/m³	4,055	3,740	3,344	3,044	2,708	
Coûts socialisés totaux (000 \$)						986 874

Les résultats démontrent que la suspension de la méthode prévisionnelle réduit les frais de socialisation pour l'année 2026-2027. Toutefois, cet avantage est temporaire. Dès 2027-2028, la récupération d'un montant plus élevé au moyen du cavalier tarifaire entraîne une hausse plus importante des frais de socialisation que dans le scénario actuel.

De plus, lorsque le seuil réglementaire de 10 % est atteint à l'année 2030-2031, les frais de socialisation augmentent dans le scénario de suspension en raison de la poursuite de la

récupération des montants reportés par le cavalier tarifaire. À l'inverse, dans le scénario actuel d'Énergir, les frais de socialisation sont en constante diminution puisqu'aucun report additionnel n'a été créé.

En somme, la suspension de la méthode prévisionnelle ne fait que déplacer dans le temps une partie des coûts à récupérer. Sur un horizon de cinq ans, elle se traduirait par des déboursés additionnels d'environ 40 M\$ (1 026, 321 M\$ – 986, 874 M\$) pour la clientèle par rapport à la proposition actuelle d'Énergir.

Énergir tient également à souligner que la hausse des frais de socialisation proposée pour l'année 2026-2027 survient dans un contexte de baisse tarifaire pour les autres composantes de la facture. Énergir est d'avis qu'il est préférable de poursuivre la récupération des coûts selon la méthode approuvée plutôt que de reporter des sommes additionnelles qui devront ultimement être récupérées auprès de la clientèle, possiblement lors d'années où des hausses seront constatées pour les autres composantes.

Par ailleurs, plusieurs clients ont déjà pris des décisions d'affaires afin d'éviter l'impact des frais de socialisation en fonction du cadre réglementaire établi par la décision de la Régie dans le dossier R-4320-2025. Ainsi, près de 200 clients se sont engagés à effectuer des achats volontaires de 5 % de GSR dès l'année 2025-2026 afin d'éviter l'application du cavalier tarifaire dans le futur. Modifier la méthode d'établissement des frais de socialisation viendrait assurément changer les conditions sur lesquelles ces clients se sont appuyés pour prendre leur décision.

Dans ces circonstances, Énergir maintient que sa proposition est la plus équitable et la plus prévisible pour la clientèle, tout en évitant l'accumulation de coûts supplémentaires.

Il est à noter que dans un contexte où la Régie décidait de suspendre la méthode approuvée dans le dossier R-4320-2025, Énergir retirerait sa proposition de l'ajout de 30 M\$ de revenu provenant de la vente des unités de conformité actuellement intégré au tarif GSR et conserverait cette valeur pour le futur. Le tarif GSR pour l'année 2026-2027 serait tel qu'originellement proposé à 93,835 ¢/m³.

Finalement, la mise sur pause du lancement de la nouvelle méthode demanderait à Énergir un investissement en temps équivalent à sept jours pour revenir aux paramètres de l'ancienne

méthode. De plus, au moment de la reprise de la méthode approuvée dans le dossier R-4320-2025, Énergir devrait également reprendre certains tests et validations avant la mise en production ce qui engendrerait des coûts supplémentaires.